



སྤྱན་པོད་མཐུན་གྲོགས་ཚོགས་པ།
société d'amitié suisse-tibétaine
gesellschaft schweizerisch-
tibetische freundschaft
gstf sast

INFOS-TIBET

Bulletin de la Société d'Amitié Suisse-Tibétaine
Section Romande

N°34 – Mai 2026

Agir pour le Tibet - à venir en Suisse romande



23 juin à Genève

Table-ronde organisée par la SAST : Tibet-Taiwan, regards croisés

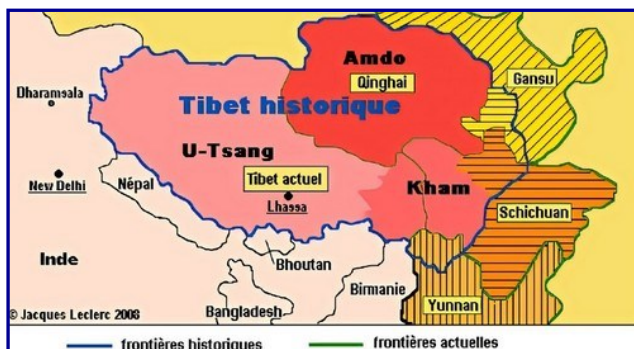
Université Ouvrière de Genève (UOG) - Salle Berenstein
3 Place des Grottes, de 18h30 à 20h30

Avec la participation de :

- Dilara Bayrak**, avocate, députée au Grand Conseil (Monde: Etat de droit ou autoritarisme?),
- Marguerite Contat**, membre de la coordination romande de la SAST (contexte historique),
- Thinlay Chukki**, représentante du Dalai-Lama, Bureau du Tibet de Genève,
- Greg Lee**, directeur général de la Délégation culturelle et économique de Taipei à Genève.

La table-ronde se déroulera en anglais et sera modérée par **Adrien-Claude Zoller**, formateur, Genève pour les Droits de l'Homme (GDH).

Mot d'accueil par **René Longet**, co-responsable de la section romande de la SAST.



Cordiale invitation !



Rappel pour les cotisations 2026

Notre secrétariat central a adressé à tous les membres de la SAST, comme chaque année, à la mi-février, l'appel annuel à cotisation. Comme dans toute association, les cotisations sont la clé des activités menées, même si pour certaines des financements externes peuvent être recherchés. Merci donc à ceux et celles de nos membres qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution annuelle !

GSTF - Gesellschaft Schweizerisch-Tibetische Freundschaft,
Binzstrasse, 8045 Zürich

IBAN: CH41 0900 0000 8005 8056 6

Banque: PostFinance AG (Bern)





Cordiale invitation

Dans le cadre de l'année de la compassion en l'honneur des 90 ans
du 14ème Dalai-Lama du 6 juillet 2025 au 5 juillet 2026

Soirée à thème en ligne avec Tenzin Wangmo

" Charges générationnelles et culturelles – Risques ou chances ? "

Tenzin Wangmo propose un partage en ligne sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur, car essentiel sur notre chemin de vie. Tout le monde en fait l'expérience consciemment et aussi inconsciemment.

La soirée se déroulera en quatre temps :

1. Création d'un cadre de confiance
2. Partage de son expérience personnelle
3. Partage d'expérience des participant.e.s, si souhaité
4. Les chances ? Les risques et comment les éviter?

Dates à choix : 2026 mai 22, 27, 28
2026 juin 5, 10, 16, 23, 25

Horaire : 20h – env. 21h30

Réservation : Nécessaire par mail à tenzin.services@citycable.ch

Tarif : Gratuit pour les membres de la SAST (dons bienvenus pour la SAST)
CHF 20.-- pour les non-membres

Règlement : par Twint 1 jour à l'avance,
par e-banking 3 jours à l'avance

Les infos supplémentaires, telles que le lien zoom et les numéros d'IBAN et de tél pour Twint, seront communiquées dès la réception de votre réservation.





Du 5 mars au 19 avril

Mola dans 11 lieux de Suisse romande, plein succès !



Katharina Lachenmeier et
Tenzin Wangmo au cinéma de
La Neuveville

La tournée du film *Mola*, organisée par Fiona Gobbo, avec 11 soirées entre le 5 mars et le 19 avril, a été un succès complet ! Salles bien remplies, commentaires et explications par Tenzin Wangmo ou René Longet sur le Tibet et la SAST, avec l'éclairage précieux d'accompagnatrices de fin de vie, proche-aidantes, infirmières à domicile ou psychologues : Marie Abbet, Catherine Cotter, Katia Cugliana, Jenny Dénéréaz, Christine Kaesermann, Katharina Lachenmeier, Vanessa Maier, Rosette Poletti et Isabelle Volery. Un grand merci à toutes et également à Martin Brauen, réalisateur du film, qui a pu se libérer pour deux projections.

Au bilan : 635 personnes ont eu l'occasion de visionner *Mola* et 28 nouveaux adhérent.e.s à la SAST !

Ci-dessous le retour de M. **Claude-Alain Monnard**, correspondant au Journal de Cossonay :

Mola au cinéma de Cossonay

Jeudi 19 mars, le film *Mola – Une histoire tibétaine d'amour et de perte*, a été présenté au cinéma de Cossonay. Introduit par Tenzin Wangmo (Société d'Amitié Suisse-Tibétaine) et Vanessa Maier (Association Doulas de fin de vie Suisse), ce long métrage a passionné le public présent. Comme des milliers d'autres compatriotes, l'héroïne de ce film, Kunzang Wangmo, nonne bouddhiste surnommée Mola (grand-mère), a fui le Tibet en 1959 pour des raisons politiques.

Installée à Berne auprès de sa famille, son 100^e anniversaire approche, le temps lui est compté. Elle a pour dernier souhait de retourner au Tibet et de mourir dans son pays natal. Afin d'essayer de réaliser son désir, la famille de Mola entame la procédure fastidieuse de demande de visa auprès de l'ambassade de Chine, ce qui a pris de longs mois. Durant toute cette période, la vie suit son cours habituel dans la maison et la famille commence à documenter cette ultime phase de l'existence de Mola. Finalement, un visa de séjour de six mois est accordé, mais il ne sera pas renouvelé et Mola doit revenir en Suisse, où elle meurt à 103 ans en 2019.

Nous découvrons une femme 'incroyable', exubérante, pleine de sagesse et d'espièglerie, qui prie et médite quotidiennement. C'est aussi l'histoire d'une mère et de sa fille. Intime et universelle à la fois, leur relation donne un aperçu d'une relation pleine d'amour et de défis que la vie commune apporte. Ce film permet aussi au public de découvrir quelques modes de fonctionnement étonnants dans le cadre de cette famille, des aspects dont on n'a pas l'habitude, mais qui sont propres à la culture tibétaine. Ce documentaire poignant sorti en 2025 est signé Yangzom Brauen et Martin Brauen, respectivement petite-fille et beau-fils de Mola.

Au terme de la projection, Tenzin Wangmo et Vanessa Maier ont répondu aux questions du public sur le film et apporté des précisions quant à leurs activités, au sein de la Société d'Amitié Suisse-Tibétaine pour la première et de l'accompagnement de personnes en fin de vie et assistance au décès, pour la seconde.

.../...





*Mola vu par NOMAD**

Un regard sensible sur la fin de vie, au cœur des pratiques d'accompagnement

Le 12 mars dernier, la projection du documentaire Mola à Neuchâtel a réuni près de 100 personnes autour d'un moment à la fois intime, profond et inspirant. Parmi elles, seules quelques personnes connaissaient déjà l'histoire de Mola, pour la majorité, ce fut une véritable découverte.

Si le film évoque en toile de fond la fin de vie, il se révèle avant tout comme **un hommage à Mola**, une femme lumineuse et profondément vivante. À travers le regard de sa petite-fille qui réalise le film, se dessine **une histoire familiale**, mais aussi une mémoire plus large : celle du Tibet d'avant et après l'exil. À cette occasion, **Catherine Cotter, infirmière ressource en soins palliatifs** chez NOMAD, était présente pour partager son expérience de terrain et échanger avec le public à l'issue du film, notamment autour de l'accompagnement à domicile d'une personne en fin de vie.

Une mémoire culturelle qui nourrit la réflexion

Le documentaire s'inscrit dans une transmission culturelle forte, portée notamment par des éléments symboliques et artistiques, comme les peintures de la fille de Mola. La présence de membres de la communauté tibétaine lors de la projection a permis d'enrichir cette lecture, notamment à travers le partage de rituels liés à la mort, comme la création de tsa-tsa, de petites formes réalisées à partir de cendres et de terre, qui accompagnent les cérémonies et constituent des objets de mémoire. Ces apports résonnent directement avec une réalité du terrain : dans l'accompagnement, **les dimensions culturelles et spirituelles occupent une place essentielle** et invitent les professionnel.le.s à s'adapter aux valeurs et aux repères de chaque personne.

Spiritualité et fin de vie : une ressource à accompagner

Dans la philosophie tibétaine, la mort est envisagée comme une libération. Cette vision a ouvert des échanges riches autour d'une question centrale : quelle place donner aux croyances dans l'accompagnement de la fin de vie ? L'expérience de terrain le montre : les repères spirituels peuvent être un soutien précieux, mais ils n'effacent pas l'angoisse. À l'approche de la mort, les perceptions évoluent, parfois de manière inattendue. Pour Catherine Cotter, cela implique **une posture d'écoute et d'ouverture**, sans présupposer des besoins et en restant attentive à ce qui émerge chez la personne accompagnée, jusqu'aux derniers moments.

La place essentielle des proches, au cœur de l'accompagnement

Le film met en lumière le rôle des proches aidant.e.s. L'engagement de la famille de Mola, en particulier celui de sa petite-fille, fait écho à une réalité quotidienne des équipes : **les proches sont des partenaires essentiels de l'accompagnement à domicile**. Même lorsque la personne accompagnée affirme fortement sa volonté et son indépendance, comme c'était le cas de Mola, l'entourage joue un rôle clé, entre présence, soutien et respect du rythme de chacun. Dans la pratique, cela se traduit par une collaboration étroite avec les proches, en reconnaissant leur place, leurs ressources mais aussi leurs limites.

.../...

* NOMAD est une institution autonome de droit public, active sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle délivre des prestations d'aide et de soins à domicile et garantit un accompagnement de proximité adapté aux besoins de chacun.e. <https://nomad-ne.ch/>





Mola vu par NOMAD

(suite)

Accompagner jusqu'au bout, dans le respect de la personne

Un des éléments marquants du film est la manière dont Mola reste elle-même jusqu'au bout. Le documentaire met en lumière sa joie, son charisme et sa détermination, plutôt que les aspects médicaux ou l'agonie. Cette approche rejoint pleinement les valeurs portées dans l'accompagnement en soins palliatifs : **mettre la personne au centre, respecter ses choix et préserver son identité jusqu'au dernier moment.** Accompagner une personne dans son « dernier voyage », c'est aussi reconnaître que chaque parcours est unique et que les dimensions existentielles, spirituelles et relationnelles prennent une place essentielle. Comme cela a été évoqué lors des échanges, c'est souvent dans ces moments que l'essentiel se révèle : non plus dans le « faire », mais dans l'« être ».

Un moment de réflexion en lien avec la pratique

Les échanges avec le public, nourris par l'expérience de terrain de Catherine Cotter, ont permis d'ancrer les réflexions dans la réalité de l'accompagnement à domicile. Plusieurs thématiques ont été abordées:

- La singularité de chaque fin de vie,
- La place des croyances et de la spiritualité,
- Le rôle des proches dans l'accompagnement à domicile,
- L'importance du respect et de l'individualisation des soins.

Cette soirée du 12 mars a ainsi constitué un temps de réflexion précieux pour les professionnel.le.s, en faisant le lien entre une œuvre cinématographique sensible et les enjeux concrets de l'accompagnement. Le parcours de Mola semble incarner avec justesse cette idée profondément humaine sur la mort : « *Je ne pars pas, je rentre chez moi* ».



Mola à Lhasa, avril 2019





10 mars : Merci aux communes genevoises et vaudoises qui ont mis le drapeau tibétain en évidence

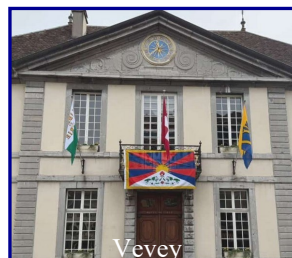
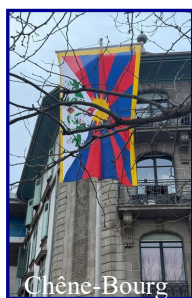
Dans le canton de Genève, en 2026 à nouveau, les autorités d'une majorité de communes ont répondu positivement à la sollicitation de la SAST de mettre en évidence le drapeau tibétain à l'occasion du 10 mars, journée de la commémoration du soulèvement de Lhassa de 1959 écrasé dans le sang, et qui a obligé le Dalai-Lama à quitter son pays.

Merci aux communes d'Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bourg, Confignon, Ville de Genève, Grand-Saconnex, Gy, Jussy, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex (où il flotte toute l'année depuis 2003), Plan-les-Ouates, Puplinge, Vernier, Versoix et Veyrier. Deux communes ont renoncé, provisoirement espérons-le, à participer à cette action de solidarité, Chêne-Bougeries et Satigny.

Nos courriers expliquaient en particulier : « *Le 10 mars, des centaines de villes et villages à travers l'Europe et le monde hissent le drapeau national tibétain sur leurs mairies et autres bâtiments publics. Nous aimerions vous inviter à ce que votre commune envoie également un tel signal fort de solidarité avec le Tibet et contribue ainsi à illustrer l'amitié entre nos deux peuples. Nous serions heureux de vous fournir ce drapeau à cette fin.*

La situation au Tibet est, comme vous le savez probablement, très critique. Après 76 ans d'occupation du territoire tibétain par la République Populaire de Chine et de répression féroce et après une dizaine d'années de transferts massifs, planifiés et forcés, de populations chinoises vers le Tibet, le peuple tibétain se trouve, littéralement, dépossédé de son propre pays. Une bonne partie de sa culture a été détruite et il n'existe sur ce territoire aucune des libertés publiques auxquelles nous sommes toutes et tous très attachés.

En cette année du 67^e anniversaire du soulèvement pacifique de Lhassa, qui a entraîné le départ en exil du Dalai-Lama, le peuple tibétain a tout particulièrement besoin de notre soutien ; son sort symbolise celui de tous les peuples opprimés en Chine et dans le monde ».



**Plusieurs communes vaudoises ont également mis le drapeau tibétain en évidence :
Epalinges, Jongny, Moudon, Orges, Renens et Vevey.**

Un grand merci pour leur engagement !





14 mars

Losar de Bernex, une belle fête !

Le Nouvel-An tibétain a été célébré par la communauté tibétaine de Genève par un Festival Tibet très réussi : La grande salle de l'école de Luchepelet, pratiquement pleine, un beau programme culturel, une excellente cuisine et l'occasion de nombreux contacts personnels. La SAST a tenu son stand traditionnel et, nouveauté, notre vidéo de présentation a tourné en continu, attirant de nombreuses personnes.

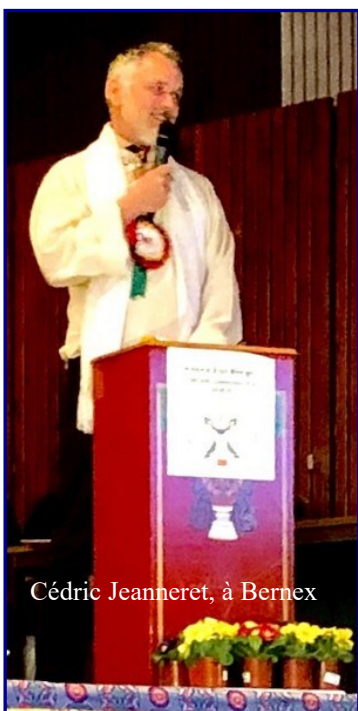


Stand SAST avec Pierre Blanchet, Giovanna Marcato et Vincent Favre

Dans son discours, Cédric Jeanneret, député au Grand Conseil genevois et membre de la coordination romande de la SAST, a dénoncé les politiques chinoises « *d'assimilation et de contrôle affectant profondément l'identité tibétaine : destruction de sites culturels et religieux, enfants placés dans des internats étatiques, bouleversements écologiques sans précédent dus à l'accaparement des ressources minières ou hydrauliques.*

Cette répression ne se limite pas au Tibet : elle se prolonge au-delà des frontières chinoises, jusqu'en Suisse, au travers d'ingérences et d'intimidations contraires aux valeurs de tolérance de notre pays. Dans ce contexte, la question tibétaine ne relève plus seulement de la mémoire ou du débat historique mais également de la lutte pour les libertés fondamentales et les droits humains ».

Le contexte est grave. Il poursuit : « *Selon le dernier rapport sur l'état de la démocratie de l'université de Göteborg, pour la première fois depuis plus de 20 ans, le monde compte moins de démocraties (88) que d'autocraties (91). 72 % des habitants de notre planète vivent sous des régimes autocratiques (taux le plus élevé depuis 1978). Cela concerne les Tibétains bien sûr, mais également d'autres peuples vivant sous le régime chinois, qu'ils soient d'origine Ouïgour, Mandchou, Mongole ou Han.*



Cédric Jeanneret, à Bernex

Mais heureusement il y a également des sources d'espoir : Le 6^e Geneva Forum organisé par le Bureau du Tibet au Centre International de Conférence de Genève a récemment permis deux jours de rencontres pour une centaine de participants issus d'une trentaine de nationalités autour du thème 'Répression et résilience : droits de l'homme au Tibet et dans les régions sous administration chinoise'. Autre nouvelle réjouissante : plus de la moitié des communes genevoises (dont Bernex bien sûr) ont hissé des drapeaux tibétains en commémoration du 10 mars 1959, grâce à l'action de la Société d'Amitié Suisse-Tibétaine.

Et surtout ce qui donne de l'espoir c'est cette nombreuse communauté, chaleureuse et colorée, réunie aujourd'hui : les danses, les sourires des enfants, les magnifiques tenues traditionnelles, la délicieuse nourriture tibétaine (...). Au-delà d'un territoire que certains juristes considèrent comme occupé illégalement au regard du droit international, se trouve une civilisation, une langue, une spiritualité et une mémoire vivante dont la préservation constitue un héritage précieux pour l'humanité toute entière ».

.../...





Losar de Bernex

(suite)

René Longet, coresponsable de la section romande de la Société d'Amitié Suisse-Tibétaine, a remercié la communauté tibétaine de maintenir vivantes la culture, les danses, la musique, la cuisine, les costumes et la spiritualité tibétaines, ce qui est important pour la diaspora mais aussi pour nous tous. Le Geneva Forum organisé par le Bureau du Tibet a mis en évidence, disait-il, « *qu'il n'y a pas, en réalité, un problème du Tibet mais que le problème est la Chine, plus précisément la manière dont la Chine est gouvernée, sa volonté obsessionnelle d'alignement et de refus de toute différence, de toute dissidence.*



René Longet, à Bernex

Or, l'histoire de la Chine aurait pu prendre un tour tout à fait différent, ce qui se passe n'était pas inscrit dans la destinée de ce pays. En 1913, le Tibet a formellement déclaré son indépendance, mais en raison de l'éclatement de la première guerre mondiale, le monde n'en a pas pris connaissance. Or, quand l'année d'avant, le dernier empereur de la Chine a été déposé, le premier président de la jeune république (une vraie république, pas une république dite populaire) avait imaginé une Chine fière de ses 5 nationalités principales : les Han, mais aussi les Mongols, les Mandchous, les Ouïghours et les Tibétains - et encore beaucoup d'autres plus petites disséminées sur le vaste territoire de la Chine.

Au Geneva Forum était exposé un ensemble de cartes géographiques datant des 16^e au 20^e siècles et montrant toutes une belle évidence : le Tibet n'est pas la Chine, n'a jamais été la Chine, aucune de ces cartes ne dit autre chose. Même Taïwan n'est pas la Chine, elle a été hollandaise et espagnole, puis certes dans l'orbite du pouvoir impérial chinois, mais formellement elle ne fut rattachée à la Chine qu'en 1885 pour dix ans, puis elle fut durant 60 années japonaise, jusqu'à ce que les troupes nationalistes défaites par Mao s'y réfugient et la réclament pour elles.

*Dans le Grand Nord du continent américain, de l'Alaska au Groenland, les pratiques chinoises scandaleuses d'enlever les enfants à leurs parents pour en faire de petits Chinois alignés ont été appliquées par des Etats pourtant démocratiques, jusque voici quelques décennies, aux peuples autochtones pour faire disparaître leur identité et les assimiler à la culture dominante. Mais, précisément, cet ethnocide a échoué et aujourd'hui ces peuples retrouvent leur culture, leur langue, leur spiritualité. **L'histoire ne donne donc pas nécessairement raison aux oppresseurs, et c'est le message que je voudrais vous adresser ce soir : l'opresseur peut tout vous voler - sauf votre âme, et la suite n'est pas encore écrite** ».*

René Longet, coresponsable de la section romande de la SAST



Losar à Bernex.
Parmi un public enthousiaste, Marguerite Contat, Cédric Jeanneret et Thinlay Chukki





28 mars

Assemblée générale de la SAST à Bâle : « La SAST en marche vers de nouvelles dynamiques »

55 membres, dont 5 Romands, se sont retrouvés l'après-midi du 28 mars au centre paroissial de la Muhlhauserstrasse à Bâle pour l'AG annuelle de la SAST.



Délégation romande présente à l'AG

Dehors, un temps maussade, mais à l'intérieur, accueil chaleureux et ambiance conviviale. Bien décorée, la salle de réunion comportait aussi le traditionnel stand de pâtisseries faites par les membres de la section accueillante, la section de la Suisse du Nord-Ouest, auxquelles s'ajoutent celles apportées par d'autres sections. Les membres de la communauté tibétaine locale étaient également présents, apportant un appui efficace à l'organisation.

Ambiance bon enfant, débats sereins, devant un magnifique autel orné d'une statue du Dalai-Lama.

Deux moments clé sont à relever :



D'une part, la validation des comptes, du rapport d'activités et de la gestion du comité, tout cela à l'unanimité, et l'élection du comité pour la période 2026 à 2028. Ses membres restent au nombre de six, dont une moitié sont des forces nouvelles, et l'autre moitié trois membres du comité sortant. Un bon mix entre renouveau et expérience, gage positif pour la suite.

.../...

Le nouveau comité de la SAST :

Thomas Büchli (président),
Nathalie Bravaccini (vice-présidente),
Gerda Biber (lien avec les sections),
Bruno Gyger,
Rinzin Lang,
Karma Phungkang (trésorier)





Assemblée générale de la SAST à Bâle

(suite)

D'autre part, un brain-storming, sous forme de « world café » mené de main de maître par Tenzin Wangmo, professionnelle aguerrie de ce type d'exercice. Répartis en 7 tablées, les membres présents ont eu en tout une heure et demie pour définir leurs propositions pour une SAST outillée au mieux pour défendre le Tibet, la culture tibétaine et les droits du peuple tibétain.



Thomas Büchli et Tenzin Wangmo préparant le brain-storming

De manière générale, de l'avis aussi des Tibétain.e.s présent.e.s, la situation des Tibétains en Suisse s'est bien améliorée alors que celle du peuple tibétain sous la férule chinoise ne cesse de se dégrader. C'est pourquoi l'accent sera mis sur ce second point, en se donnant pour objectif de toucher de nouveaux publics et d'engager des moyens percutants et efficaces, à l'image du clip vidéo de 90 secondes réalisé tout récemment.

Un groupe de travail sera constitué prochainement pour définir un plan d'action concret à l'attention du comité. La section romande étant intervenue à plusieurs reprises dans ce sens lors des récentes AG nationales, elle ne peut que se réjouir de cet élan initié à Bâle !

René Longet, coresponsable de la section romande de la SAST



de gauche à droite :

Karma Phungkang, Nicole Schuwey (responsable du secrétariat),
Rinzin Lang, Bruno Gyger, Thomas Büchli, Gerda Biber et Nathalie Bravaccini





Dans la présente édition d'Infos Tibet, il nous a semblé utile de donner une place particulière à un ensemble de développements étroitement liés entre eux : la dénonciation par l'ONU du travail forcé et des déplacements massifs de populations au Xinjiang et au Tibet, l'édiction d'une nouvelle loi sur 'l'unité ethnique et le progrès' et le remplacement (au moins partiel) de l'élevage extensif et nomade traditionnel par des usines à viande travaillant pour le marché chinois et international.

L'ONU dénonce le travail forcé et les déplacements massifs de 'minorités' nationales en Chine

Le 22 janvier l'ONU publiait un communiqué sur les constats faits sur le travail forcé imposé aux Ouïghours, Tibétains et autres ethnies non han résidant sur le territoire contrôlé par la Chine : <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2026/01/un-experts-alarmed-reports-forced-labour-uyghur-tibetan-and-other-minorities>

Les experts font état de relations persistantes « *de pratiques de travail forcé imposé par l'État et impliquant des minorités ethniques dans plusieurs provinces de Chine (...) Dans de nombreux cas, les éléments de coercition - déplacements forcés et de situations d'esclavage – sont d'une gravité qui pourrait en faire des crimes contre l'humanité* ».

Pour les experts de l'ONU, le travail forcé en Chine est lié au programme étatique de 'lutte contre la pauvreté par le transfert de main-d'œuvre', qui assigne des Ouïghours et d'autres groupes minoritaires à des travaux forcés, au Xinjiang comme dans d'autres régions. Selon les informations reçues, les personnes concernées sont soumises à un contrôle, à une surveillance et à une exploitation systématiques. Ils n'ont aucune possibilité de refuser l'activité qui leur est imposée ni d'en changer et la crainte de sanctions et de détentions arbitraires est omniprésente. Le plan quinquennal du Xinjiang (2021-2025) prévoit 13,75 millions de cas de transferts de main-d'œuvre et les chiffres atteignent actuellement de nouveaux sommets.

Des Tibétains sont également victimes de programmes similaires, tels que le 'Plan d'action de formation et de transfert de main-d'œuvre', qui vise la formation et le déplacement systématiques de 'travailleurs ruraux excédentaires'. Selon les experts, « *ces formations professionnelles se font de manière coercitive et sur un mode militaire. Quant aux transferts de main-d'œuvre, près de 650'000 Tibétains en ont été l'objet en 2024* ». Selon les informations parvenues aux experts, des Tibétains sont aussi déplacés dans le cadre du programme de 'relocalisation de villages entiers' exerçant des pressions comme des visites à domicile répétées, des menaces de sanctions, la criminalisation de toute critique ou la menace de les priver de services publics essentiels, pour obtenir leur accord.

« *Entre 2000 et 2025, quelque 3,36 millions de Tibétains ont subi des programmes les obligeant à refaire leur habitation, afin que les nomades puissent se sédentariser, tandis que les statistiques officielles indiquent qu'environ 930'000 Tibétains de zones rurales ont été déplacés dans le cadre de mesures de relocalisations individuelles ou de villages entiers* », ont déclaré les experts. « *Ces transferts de main-d'œuvre s'inscrivent dans une politique officielle visant à remodeler les identités culturelles des Ouïghours, d'autres minorités et des Tibétains, sous prétexte de lutte contre la pauvreté* ».

.../...



Actualités tibétaines



L'ONU dénonce... (suite)

« Les transferts de main-d'œuvre et de terres déstructurent les modes de vie traditionnels, fondés sur l'agriculture ou le nomadisme, en déplaçant les populations vers des lieux où ils n'ont d'autre choix que d'exécuter un travail salarié (...) En conséquence, leur langue, leurs attaches communautaires, leurs modes de vie, ainsi que leurs pratiques culturelles et religieuses s'érodent, entraînant des souffrances et des pertes irréparables ».



Les experts ont également exprimé leur profonde inquiétude concernant les marchandises issues du travail forcé qui entrent via des pays tiers dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, mettant au défi les restrictions au commerce et les clauses de vigilance en matière de droits humains le long des chaînes de valeur.

Ils ont exhorté les investisseurs et les entreprises opérant en Chine ou s'approvisionnant dans ce pays à exercer une vigilance active en matière de droits de l'homme sur toute la chaîne d'approvisionnement, conformément aux **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme***. « Les entreprises doivent s'assurer que leurs activités et leurs chaînes de valeur ne soient pas entachées par du travail forcé », ont-ils déclaré, réitérant leur appel en faveur d'un accès sans entrave à la Chine pour les mécanismes indépendants des Nations Unies en charge des droits humains.

Les experts avaient déjà officiellement fait part de leurs observations en 2022 et 2023 à la République populaire de Chine, sans avoir obtenu de réponse.

Les experts signataires :

M. Tomoya Obokata, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et conséquences

Mme Alexandra Xanthaki, Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels

Mme K.P. Ashwini, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de **discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Mme Siobhán Mullally, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants

Mme Damilola Olawuyi (présidente), **M Robert McCorquodale** (vice-président) et **Mmes Fernanda Hopenhaym, Lyra Jakulevičienė et Pichamon Yeophantong**, Groupe de travail sur les entreprises et les droits humains

* https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf



La nouvelle loi sur 'l'unité ethnique et le progrès' organise l'assimilation

L'Assemblée populaire nationale (APN) a adopté le 12 mars 2026 une nouvelle loi visant à promouvoir '*l'unité ethnique et le progrès*' - un euphémisme pour désigner un durcissement de la répression à l'encontre des 56 minorités ethniques officiellement reconnues du pays, en tentant de supprimer leurs droits en matière d'éducation et de langue. Outre son impact sur les communautés ethniques minoritaires en difficulté à travers la Chine, cette loi risque d'éroder encore davantage les activités éducatives et religieuses au Tibet et au Xinjiang, tout en légalisant les violations des droits humains commises en permanence par Pékin.

Cette loi fait suite à des mesures prises précédemment au niveau provincial visant à restreindre les droits des minorités ethniques, qui représentent environ 8 % de la population totale du pays. Des manifestations ont éclaté en Mongolie intérieure en 2020 après que les autorités aient interdit l'utilisation du mongol dans certains programmes scolaires du primaire et du secondaire inférieur. Plusieurs provinces ont réduit ou supprimé les programmes destinés à promouvoir la représentation des minorités dans l'enseignement supérieur, en réformant le système de notation de l'examen national d'entrée à l'université.

Cette loi marque l'accélération des efforts de Pékin pour étouffer les ethnies non han du pays, en particulier au Tibet et au Xinjiang.



De Bouddha à Mao, la sinisation en marche
© <https://rukor.org/old-tibet-reborn/>

Lors de ses dernières visites au Tibet, Xi Jinping a salué les efforts des autorités locales pour endiguer le '*séparatisme*' et a organisé une cérémonie dans un internat pour célébrer les efforts de Pékin visant à promouvoir l'enseignement du mandarin. En août dernier, Xi a également appelé à une plus grande réglementation des affaires religieuses afin de '*guider le bouddhisme tibétain à s'adapter à la société socialiste*', une initiative qui s'inscrit directement dans le propos de la loi de modifier les coutumes sociales des minorités.

Cette loi risque également de servir de fondement au génocide que Pékin perpète actuellement au Xinjiang, en offrant une justification juridique à ses mesures de relocalisation forcée. Tout en incitant les Chinois Han à s'installer dans la région et en encourageant les mariages mixtes, les autorités chinoises ont déplacé de force des milliers de personnes, principalement des Ouïghours musulmans, le groupe ethnique prédominant de la région, vers l'intérieur du pays, à la fois pour en faire une main-d'œuvre forcée et pour affaiblir leur influence politique.

Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement de la répression menée depuis longtemps au Xinjiang, notamment les emprisonnements massifs, les stérilisations forcées et les '*mesures de rééducation*' visant à détruire des pratiques culturelles et religieuses ancestrales. Parmi les mesures spécifiques prises par l'État chinois figurent l'interdiction faite aux Ouïghours d'assister aux prières et la destruction de mosquées historiques.

Source : <https://www.fdd.org/analysis/2026/03/10/chinas-new-ethnic-minority-law-seeks-to-legitimize-ongoing-repression/> Jack Burnham, Senior Research Analyst, transmise par Uwe Meya





Nouvelle loi sur 'l'unité ethnique et le progrès' (suite)

Ce texte de loi marque un net revirement par rapport à la 'diversité ethnique' officiellement reconnue en 1949. Un élément central de cette loi est l'enseignement obligatoire en mandarin de la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité, alors qu'auparavant – du moins sur le papier – l'enseignement dans la langue maternelle était encore possible. Selon le gouvernement, il s'agit d'améliorer les chances des jeunes sur le marché du travail. La loi établit également la base juridique permettant de sanctionner les parents qui transmettent à leurs enfants des attitudes 'préjudiciables' à 'l'unité'. En outre, la loi encourage les 'communautés interdépendantes', dans le but que les quartiers ou les communautés rurales peuplés principalement par une communauté ethnique deviennent 'ethniquement métissés'.

En outre, les 'coutumes sociales' jugées 'arriérées' doivent être modifiées. La loi encourage notamment les mariages entre membres de groupes ethniques différents, de préférence aux mariages au sein de sa propre communauté. Outre le déplacement forcé, en particulier des Tibétains et des Ouïghours, elle favorise l'installation de personne d'ethnie Han dans leurs régions.

Commentaire de la BBC du 12 mars 2026, transmis par Uwe Meya

Tout pour l'État, rien pour les 'citoyens' *

À son article 5, la loi sur « l'unité ethnique et le progrès » déclare que toutes les ethnies au sein de la RPC sont égales en droits, et que toute discrimination fondée sur l'origine ethnique est interdite (art. 5). Mais l'article 6 interdit également tout ce qui affaiblit l'unité ethnique de la Chine. Interdire la discrimination fondée sur l'ethnie signifie dès lors une invite au peuplement Han des territoires historiquement non Han.

Si l'article 8 demande à l'État de maintenir et de développer le système des régions ethniques autonomes, l'art 10 le charge de préserver l'unité nationale et ethnique et de s'opposer résolument à tout acte invoquant l'ethnicité, la religion ou les droits de l'homme en vue de dénigrer, affaiblir ou saper la RPC. Par ailleurs, « les questions relatives à l'unité ethnique et au progrès ne doivent pas faire l'objet d'ingérences de la part de forces étrangères ».

L'article 12 donne à l'État la mission de conduire chaque groupe ethnique à adopter une « conception correcte » de la nation, de l'histoire, de l'identité ethnique, de la culture et de la religion, et oblige les « citoyens » de la RPC à manifester un esprit patriotique. Quant à l'article 13, il demande à l'État de guider chaque groupe ethnique vers son identification à la culture chinoise, dont toutefois « les exceptionnelles traditions culturelles de chaque ethnie » sont une composante... L'État guidera également l'évolution et la transformation des cultures traditionnelles.

Tout n'est donc pas perdu, pourrait-on penser. Mais outre que chaque affirmation donnant un peu d'espoir est aussitôt démentie par des exigences imposées aux « citoyens » et des mises en gardes ouvrant grandes les portes de l'arbitraire, le tout n'est qu'un paravent à une politique de dilution et d'assimilation, ne gardant des traditions que les côtés folkloriques, historiques et touristiques.

Selon l'article 15, l'usage du mandarin sera obligatoire dans toute institution de formation, quelle qu'elle soit. « Lorsqu'il est nécessaire d'utiliser des langues et des écritures minoritaires pour établir des documents conformément à la législation et à la réglementation, une version rédigée dans la langue et les écritures officielles de l'État doit être fournie en même temps que la version dans la langue minoritaire » : le bilinguisme s'inscrit ainsi dans une dynamique au seul bénéfice du mandarin, d'autant plus que « lorsque les organes de l'État, les groupes sociaux, les entreprises, les institutions publiques et d'autres organisations sociales doivent utiliser à la fois la langue nationale commune et les langues minoritaires, ils doivent accorder la priorité à la langue nationale commune en termes de position, d'ordre, etc. ».



En 2025 sur le train pour Lhasa, 3 manières d'afficher le tibétain

* <https://www.chinalawtranslate.com/en/ethnic-unity-and-progress-law/>



Nouvelle loi sur 'l'unité ethnique et le progrès' (suite)

Ce qui n'empêche de prévoir simultanément que « *l'État respecte et protège l'apprentissage et l'usage des langues et des écritures minoritaires, encourage la réglementation, la normalisation et la numérisation des langues minoritaires, et soutient la protection, la conservation, la recherche et l'utilisation des anciens ouvrages des minorités ethniques* ». Affirmation contrée par la pratique quotidienne dans les régions concernées. Par ailleurs, l'article 16 impose l'usage dans les écoles du matériel didactique centralisé chinois.

À son article 17, la loi précise que l'État est l'interprète de l'histoire et de la signification de l'intégration des diversités dans la nation et la civilisation chinoises... Et l'article 20 impose aux parents et à tout personne en charge de mineurs de leur inculquer l'amour du Parti Communiste Chinois, de la mère-patrie, du peuple et du peuple chinois ! Principe repris à l'article 46 pour les religions, qui doivent contribuer activement à leur sinisation et à l'harmonie ethnique, religieuse et sociale, formule qui signifie se fondre dans l'univers chinois (ce qui n'a rien d'harmonieux). L'article 40 fait de l'État le garant que tous les groupes ethniques respectent les lois et réglementations, les bonnes manières et l'ordre public dans leur vie quotidienne comme dans leurs cérémonies de mariage et rites funéraires. Un blanc-seing pour chicanes et interdits.

Pas de surprise concernant le Front Uni, dont une des missions est ... de promouvoir l'unité ethnique chinoise. D'ailleurs l'article 42 oblige tout acteur de l'État à mettre fin promptement à tout comportement susceptible d'affaiblir l'unité nationale.

Tout est mis en place pour que, derrière quelques concessions verbales, les organes étatiques puissent continuer à niveler les diversités ethniques et culturelles présentes, souvent depuis très longtemps, sur le territoire de la RPC.

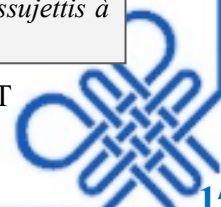
D'autres articles promeuvent le rouleau compresseur d'un développement au service de la puissance de la Chine, la Nouvelle route de la soie étant explicitement nommée. Et au nom de la bonne entente entre les ethnies et du principe de non-discrimination, les populations Han sont invitées à se mélanger y compris par le mariage aux populations locales pour peu à peu les dissoudre dans le magma collectif. Il est loin le temps où la Chine se disait fière et riche de ses 56 minorités. Place à la sinisation et à l'uniformité présentées comme conditions du 'progrès'.

Il est intéressant de mettre cette loi en perspective de la Constitution chinoise* ; à la lecture des articles pertinents, on constate bien l'ambiguïté des affirmations :

- *Article 4 : Toutes les nationalités sont égales en droits en République populaire de Chine. L'État garantit les droits et les intérêts légitimes des minorités ethniques, il maintient et développe les rapports entre les nationalités selon les principes d'égalité, de solidarité, d'entraide et d'harmonie. Toute discrimination et oppression à l'égard d'une nationalité, tout acte visant à saper l'unité des nationalités et toute activité séparatiste sont à proscrire. L'État aide les régions de minorités nationales à accélérer leur développement économique et culturel en tenant compte de leurs particularités et de leurs besoins. L'autonomie régionale est appliquée là où les minorités nationales vivent en groupes compacts ; à cet effet sont établis des organes d'administration autonome qui exercent le droit d'autonomie. Toutes les régions d'autonomie nationale sont parties intégrantes de la République populaire de Chine. Toutes les nationalités jouissent de la liberté d'utiliser et de développer leur langue et leur écriture, de conserver ou de réformer leurs usages et coutumes.*
- *Article 36 : Les citoyens de la République Populaire de Chine jouissent de la liberté religieuse. Aucun organisme d'État, aucun groupement social, aucun individu ne peut contraindre un citoyen à épouser une religion ou à ne pas la pratiquer, ni adopter une attitude discriminatoire à l'égard du citoyen croyant ou du citoyen incroyant. L'État protège les pratiques religieuses normales. Nul ne peut se servir de la religion pour troubler l'ordre social, nuire à la santé des citoyens et entraver l'application du système d'enseignement de l'État. Les groupements religieux et les affaires religieuses ne sont assujettis à aucune domination étrangère.*

René Longet, coresponsable de la section romande de la SAST

* Traduction selon <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cn2018.htm>





Le nouveau plan quinquennal : faire du Tibet l'usine à viande de la Chine

Un élément central du nouveau Plan quinquennal de la République populaire de Chine consiste à remodeler les anciennes terres nomades, et à les répartir en lots suffisamment vastes pour attirer des investisseurs nationaux et étrangers – notamment en vue d'une production massive de viande.

Des centres d'élevage de yaks et de moutons doivent voir le jour dans des dimensions et à un rythme industriels; leur viande est destinée à l'exportation vers la Chine via des chaînes du froid. La consommation de viande a effet considérablement augmenté en Chine, passant de seulement 4 kg par personne et par an en 1962 à 70 kg en 2022, principalement de la viande de porc. Au lieu de paître librement sur les pâturages, les animaux sont transportés par camion vers des centres d'engraissement dès leur première phase de vie.



© Photos <https://rukor.org/china-five-year-master-plan>

Enfermés dans des boxes, ils reçoivent une alimentation calibrée en vue d'atteindre le plus rapidement possible leur poids maximal. Selon le Plan, les moutons ne doivent pas vivre plus de 12 mois et les yaks pas plus de 24 mois. Outre les conséquences écologiques telles que les émissions de CO₂ liées au transport par camion, l'importation de soja en provenance des États-Unis et du Brésil pour l'alimentation animale et les émissions de méthane dues au lisier, les conséquences sociales sont également préoccupantes.

Les déplacements forcés et le morcellement des pâturages traditionnels des nomades entraînent leur déracinement et les contraignent à accepter des emplois salariés, en particulier dans les usines d'engraissement. Le plan détaille également la construction de centres logistiques, d'infrastructures frigorifiques et de '*supermarchés modernes*' dans les régions tibétaines, ainsi que le développement des voies de transport. Les investisseurs doivent être attirés par des prêts bancaires avantageux et des privilèges fiscaux, et l'accès aux terres dont leurs activités ont besoin.

Le plan réaffirme et met en place des déplacements forcés des populations nomades. Leur concentration dans des lotissements collectifs permet de renforcer leur surveillance, par exemple par une stricte obligation d'enregistrement pour les habitants et les travailleurs migrants. C'est la condition pour avoir accès aux services publics dans ces nouveaux centres urbains. (...) Quant aux zones frontalières, leur peuplement est destiné à devenir '*ethniquement mixte*' et les restrictions d'établissement qui existaient jusqu'à présent seront levées. Des parcs industriels et des centres touristiques devront également y voir le jour.

.../...

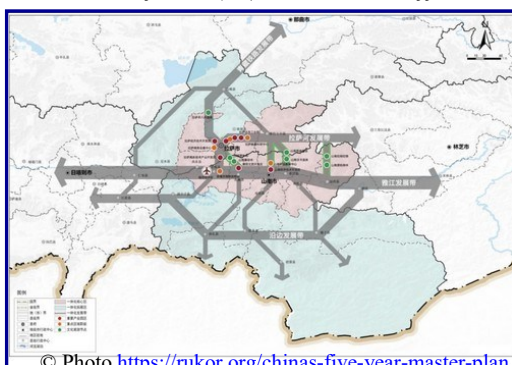


Nouveau plan quinquennal (suite)

Le Tibet : un territoire remodelé au profit de la Chine *

Ces objectifs assignés à l'élevage au Tibet par le plan national se retrouvent dans le **15^e Plan quinquennal** de la « Région autonome du Tibet » (RAT). Ce dernier prévoit des investissements et mises de fonds importantes comprenant « *des subventions financières pour les frais de transport des produits transformés hors du Tibet, <de> renforcer la (...) stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement, et <d'>améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande* ».

Le document poursuit : « (...) nous remédierons aux lacunes en matière d'infrastructures logistiques dans les zones agricoles et pastorales, et (...) intégrerons ces infrastructures au système logistique moderne (...). Nous continuerons à promouvoir la construction de pôles logistiques nationaux à Lhasa (type port terrestre) et au poste-frontière d'exportation de Shigatse Kyirong, à accélérer le développement des pôles logistiques nationaux de l'aéroport de Lhoka/Shannan, et à renforcer la capacité d'attraction de ces pôles. Nous renforcerons la construction de la base logistique nationale de la chaîne du froid de Lhasa et du centre de distribution de la chaîne du froid pour la production et la vente, nous remédierons aux lacunes des infrastructures logistiques de la chaîne du froid en amont et en aval, et nous mettrons en place un réseau logistique de la chaîne du froid (...) hautement efficace couvrant l'ensemble de la région ».



© Photo <https://rukor.org/chinas-five-year-master-plan>

À cette fin, il s'agit de « *construire un réseau de transport tridimensionnel complet avec une structure de base 'trois axes horizontaux et trois axes verticaux', créant ainsi un corridor principal de grande capacité en forme de croix, composé des corridors Pékin-Tibet et Sichuan-Tibet, ainsi qu'un corridor secondaire en forme de réseau à sorties multiples et à itinéraires multiples, composé du corridor nord Sichuan-Tibet, du corridor frontalier, du corridor Qinghai-Tibet-Yunnan et du corridor Xinjiang-Tibet, afin d'améliorer efficacement la connectivité vers l'extérieur* ».

Il s'agit aussi de « *construire un ensemble de pôles de transports intégrés à plusieurs niveaux, en créant un pôle de transport intégré central entre Lhasa et Lhoka/Shannan, en favorisant la construction du pôle de transport intégré de l'aéroport international de Gongkar, et en construisant des pôles de transport intégrés dans les sous-centres de Shigatse et Chamdo, ainsi que des pôles de transport intégrés régionaux à Nyingchi, Nagchu et Ngari* » et de « *renforcer la construction de pôles de transport terrestres frontaliers* ».

On pourrait dire que tout cela n'est pas vraiment nouveau. Non seulement la Chine a passé des décennies à construire et à développer les autoroutes et les voies ferrées menant au Tibet, mais les plans quinquennaux successifs ont toujours mis l'accent sur une efficacité et une productivité accrues, la création de parcs industriels de démonstration et le développement de nouvelles industries phares. En réalité, la mise en œuvre de bon nombre de ces projets a été lente, les travaux de construction étant souvent limités aux mois les plus chauds.

Mais ce Plan va plus loin, en présentant « *un réseau de transport tridimensionnel complet... et un corridor secondaire en forme de réseau à sorties multiples et à itinéraires multiples* », qui non seulement font du Tibet une base arrière de la Chine, mais l'arriment étroitement à la Nouvelle route de la soie.

Source : <https://rukor.org/utopian-tibet>, 10 mars 2026, transmis par Uwe Meya

* https://www.xzxw.com/zw/qwfb/2026-02/14/content_6762610.html



La section romande vous remercie de votre soutien



☛ en faisant un don ☛

☛ en achetant la brochure ☛

Commande auprès de
responsables-sr@gstf.org


Prix : 5 CHF + port

☛ en se connectant ☛

Tous les Infos Tibet sont disponibles sur
<https://gstf.org/fr/bulletin-de-la-societe-damitie-suisse-tibetaine-section-romande/>

Vidéo présentant la SAST sur
<https://www.facebook.com/share/p/1BnVm7jfXL/>
<https://nx80267.yourstorageshare.de/s/AZAZ2TtjKDxkipe?dir=/&editing=false&openfile=true>



Récapitulé Compte / Payable à CH69 0076 7000 L564 4301 3 FRAPOLLI TENZIN WANGMO/ SAST SR ROUTE DE THIERRENS 14 1041 Bottens	Section paiement 	Compte / Payable à CH69 0076 7000 L564 4301 3 FRAPOLLI TENZIN WANGMO/ SAST SR ROUTE DE THIERRENS 14 1041 Bottens
Payable par (nom/adresse) ┌ └		Payable par (nom/adresse) ┌ └
Monnaie Montant CHF	Monnaie Montant CHF	
Point de dépôt		

LE TIBET A BESOIN DE NOUS



Lhasa © Fanny Iona Morel, 2019

Société d'Amitié Suisse-Tibétaine (SAST)

Engagée depuis 1983 en faveur des droits économiques, sociaux, culturels et démocratiques du peuple tibétain

☛ Site web : <https://gstf.org/section-suisse-romande/>

☛ Facebook : Société d'amitié suisse-tibétaine

☛ Coresponsables de la section romande : responsables-sr@gstf.org

☛ Groupes locaux : sast.vaud@gmail.com - sast.valais@gmail.com